PENSIONS : ATTAQUE FRONTALE CONTRE LES FONCTIONNAIRES, ACTIFS COMME RETRAITÉS !

Ce que le gouvernement Arizona prépare en matière de pension est **sans précédent** : une **attaque en règle contre les fonctionnaires statutaires**. Et contrairement à ce que certains voudraient faire croire, **non, les pensions des fonctionnaires ne sont pas excessives**.

Rappel des faits

- Selon l'**OCDE**, les pensions des fonctionnaires belges se situent **dans la moyenne européenne**.
- En revanche, **les autres pensions en Belgique** se trouvent **sous cette moyenne**.

Plutôt que relever les pensions insuffisantes, **le gouvernement choisit d'uniformiser… vers le bas**. C'est **une attaque contre la classe moyenne. Une attaque contre les travailleurs.**

CE QUE L'ARIZONA PRÉPARE POUR VOTRE PENSION :

1. Un calcul de pension pénalisant

Aujourd'hui, votre pension est calculée sur la base des **10 dernières années de votre carrière**.

À partir de **2027**, cette période s'allongera **d'un an chaque année** jusqu'en **2062**, pour atteindre **45 années**.

Exemple : si en 2027, vous devez encore travailler 15 ans avant votre pension, celle-ci sera calculée sur les **25 dernières années**, et non plus 10.

Ce système **réduit fortement le montant de votre pension**, y compris pour des années **déjà prestées**, sans réelle compensation.

Et que dire du fait que les **fonctionnaires ne bénéficient ni d'assurance groupe ni de second pilier**, contrairement au privé ?

L'Arizona évoque une pension complémentaire pour les statutaires… **en 2062**. D'ici là, rien.

Nous rappelons l'étude du SPF BOSA (2023) : à fonctions équivalentes, la rémunération moyenne dans la Fonction publique est **inférieure de 9 % à celle du privé** ! Sur une carrière de 45 ans, **cela équivaut à plus de 4 années de salaire perdues** !

2. Indexation rabotée

Deux décisions déjà actées par le Conseil des ministres :

- **Délai rallongé** : à partir de juillet 2025, les pensions seront indexées **3 mois** après le dépassement de l'indice pivot (au lieu de 1 mois actuellement).
- **Indexation plafonnée** : au-delà de **5 286,17 €/mois**, une indexation limitée.

3. Fin du bonus pension… et arrivée du malus pension

- **Le bonus pension prendra fin** le 31 décembre 2025. Dès 2026, vous ne pourrez plus en constituer.
- **Le malus pension** vous pénalisera de **2 à 5 % par année** si vous partez avant l'âge légal.

4. Les interruptions de carrière dévalorisées

Les périodes d'interruption de carrière et de retraite anticipée **ne compteront plus ou très peu** pour la pension. Un coup dur pour les fins de carrière, et une mesure qui **impactera particulièrement les femmes**.

5. Fin des régimes préférentiels

Dès 2027, **tous les régimes préférentiels seront supprimés**, sauf quelques exceptions concernant le « service actif ».

La pénibilité au travail est totalement ignorée.

6. Suppression de la péréquation

À partir de 2026, **fini l'adaptation automatique des pensions aux salaires des agents en activité**.

Un affaiblissement majeur du **pouvoir d'achat des pensionnés**.

7. Remplacement de la pension de survie

À partir de 2026, la pension de survie sera remplacée par une **allocation transitoire limitée dans le temps** (2 à 4 ans selon la situation familiale).

Une mesure injuste pour les veufs et veuves, déjà confrontés à une perte brutale.

8. Un second pilier, oui, mais réservé aux contractuels

Les contractuels bénéficieront d'ici 2035 d'une pension complémentaire (minimum 3 % de contribution patronale).

Les statutaires devront **attendre 2062** pour une éventuelle équivalence.

Conseil pratique

Connectez-vous sur mypension.be et faites **des captures d'écran de vos données** (carrière, droits estimés, etc.). Cela pourrait être utile **en cas de litige ou de modification rétroactive**.

En résumé

Ce que l'Arizona présente comme une « harmonisation » est en réalité un appauvrissement organisé :

- **moins de pension,**
- **moins de sécurité,**
- **moins de reconnaissance.**

Et ce, pour tous les fonctionnaires statutaires : jeunes, anciens, statutaires ou en passe de le devenir.

L'UNSP DIT NON

Nous refusons que les fonctionnaires soient les boucs émissaires d'un système budgétaire injuste.

Nous refusons que **vos années de travail soient méprisées**.

La pension, c'est un droit. Pas un privilège.

Ensemble, faisons entendre notre voix